

# Compte-rendu de destruction à tir des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts en 2023

A retourner à :

Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle  
CS 70025  
54702 PONT A MOUSSON CEDEX

pour le 30 septembre 2023 au plus tard (même si aucun prélèvement)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL d'autorisation de tir de nuisible numéro :  
2023/DDT/ABER/\_\_\_\_\_

Destruction à tir sur la commune de : \_\_\_\_\_

Tireurs :


espèces	nombre d'animaux tués
fouine	
corbeau freux et corneille noire	
chien viverin	
vison d'Amérique	
raton laveur	
pie bavarde	
bernache du Canada	
étourneau sansonnet	
renard	

à ....., le ..... signature